

Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 23 février 2016

Réforme formation

[Le Copanef missionne plusieurs groupes de travail pour piloter la mise en œuvre de la démarche qualité](#)

:

Le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) a adopté ce mardi 2 février à l'unanimité de ses membres la [feuille de route du chantier qualité de la formation](#). Objectif : fixer les grandes lignes de travail pour les partenaires sociaux en 2016. « Les partenaires sociaux ont souhaité, dans un premier temps, engager des travaux avec l'ensemble des Opca et Opacif. Ces travaux ont pour ambition de répondre aux exigences du décret qualité en proposant des réflexions et outils permettant une mise en œuvre simple et efficace de ces dispositions », rappelle le document validé lors de la réunion.

Insertion des jeunes

[Décrocheurs : des dispositifs coûteux et peu efficaces selon la Cour des comptes](#) :

D'un coût de deux milliards d'euros, les dispositifs mobilisés pour la prise en charge des jeunes décrocheurs souffrent d'un manque de lisibilité et d'éparpillement pour des résultats à améliorer, juge la Cour des comptes dans un rapport publié le 20 janvier 2016. Près de 500.000 jeunes en France ont quitté le système scolaire sans qualification.

[19 nouveaux départements et 61 Missions locales concernés par l'expérimentation de la garantie jeunes](#)

Politique emploi

[Plan d'urgence pour l'emploi : les annonces formation/apprentissage de François Hollande](#)

[Aux régions, le pilotage de l'accompagnement vers l'emploi des chômeurs plaident les présidents Alain Rousset et François Bonneau](#)

[La ministre du Travail Myriam El Khomri s'exprime sur les principaux thèmes d'actualité liés à la formation professionnelle](#) :

Plan de formation des 500 000 demandeurs d'emploi, compte personnel d'activité, compte personnel de formation, apprentissage.

[Les Régions prêtes à s'impliquer dans le "plan 500 000 formations" en échange de compétences accrues sur l'emploi](#) :

L'exécutif et les nouveaux dirigeants des collectivités régionales se sont rencontrés le 2 février à Matignon, puis à l'Élysée, pour envisager les contours du « plan 500 000 formations ». Un document à paraître sous deux à trois semaines devrait définir les engagements de toutes les parties. Plusieurs

expérimentations sur le pilotage du service public de l'emploi par les régions ont également été envisagées.

[Une circulaire Unedic précise les conditions de mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle](#)

Illettrisme

[Le Fonds paritaire met en lumière les initiatives des Opcv et Opacif pour lutter contre l'illettrisme et développer le socle de compétences](#)

Financement

[Le financement de la formation des demandeurs d'emploi dans une autre région garanti par décret :](#)

L'objectif est d'organiser le service public régional de l'emploi et de répartir la prise en charge financière des chômeurs qui suivront un cursus dans une région différente de celle où ils résident.

Formation professionnelle

[La formation touchée par les nouvelles mesures de simplification :](#)

Choc de simplification, deuxième acte. Après une première salve de mesures visant à simplifier la vie des entreprises et des particuliers lancée en mars 2013, le gouvernement vient d'en annoncer 170 nouvelles, dont 90 à destination des entreprises et 80 en direction des particuliers. Tour d'horizon des mesures formation.

[Clotilde Valter nommée secrétaire d'État à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage sous l'autorité de Myriam El Khomri](#)

VAE

[Le Copanef adopte ses recommandations pour développer la validation des acquis de l'expérience :](#)

Quatorze ans après sa création dans la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) va faire l'objet d'une évaluation menée conjointement par trois administrations centrales de l'État sous la double tutelle des ministères de l'Éducation Nationale et du Travail. Durant cinq mois, les évaluateurs auront la charge de dresser le bilan de ce dispositif et d'élaborer des pistes d'amélioration.

Compétences/qualifications

[L'auxiliaire de vie sociale et l'aide médico-psychologique deviennent "accompagnant éducatif et social" :](#)

Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) ne vient pas rajouter une couche supplémentaire au paysage des diplômes et certifications de la filière, mais remplacer le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et le diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP).

Mesures emploi

[Contrats aidés : moins d'insertion mais aussi moins d'effets d'aubaine dans le secteur public :](#)

Les contrats aidés sont moins efficaces dans le secteur non marchand en termes d'insertion professionnelle. L'enquête de la Dares publiée le 13 janvier 2016 montre aussi que les effets d'aubaine y sont moins fréquents que dans le secteur marchand.

[La Cour des comptes pointe les raisons de "l'échec" du contrat de génération](#)

Métiers

[Près de 300 métiers d'art enfin reconnus :](#)

Un [arrêté du 24 décembre 2015](#), publié au Journal officiel du 31 janvier, fixe une nouvelle liste des métiers d'art, regroupant 198 métiers et 83 spécialités, soit un total de 281 activités.

Offre formation

[171 formations labellisées au titre de la "Grande Ecole du Numérique" :](#)

Le gouvernement soutient et valorise des formations aux métiers du numérique, proposées par des acteurs privés ou publics, pensées en lien avec les acteurs économiques locaux. L'objectif est de former 10.000 personnes d'ici 2017 à des métiers d'avenir et réorienter vers l'emploi des publics fragiles.

Compte personnel activité

[Compte personnel d'activité : mode d'emploi](#)

[Compte personnel d'activité : les dispositions du projet de loi El Khomri](#) : Le volet CPA du projet de loi El Khomri a été transmis aux partenaires sociaux lundi 15 février dans la soirée pour examen. Sans surprise, il prévoit la création d'un compte personnel d'activité construit autour du compte personnel de formation (CPF) et du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P). Selon la rédaction actuelle du texte, il concernera tous les actifs du secteur privé.